

Faits saillants de 2014 pour la cité de Guelph

- Le total de l'avantage estimé des reprises provinciales en 2014 pour la cité de Guelph est de 11 608 100 \$.
- Cela équivaut à 6 % de toutes les recettes tirées de l'impôt foncier municipal dans .
- Cela dépasse de 1 061 300 \$ le montant de l'avantage accordé au titre des reprises de 2013.
- Cela dépasse aussi de 10 158 100 \$ les versements reçus en 2004.

A Reprises estimatives de la province en 2014

11 608 100 \$

1. Programme de médicaments de l'Ontario	1 908 500 \$
2. Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – volet de la gestion	725 000 \$
3. Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – volet des prestations	6 274 800 \$
4. Ontario au travail – volet des prestations	946 300 \$
5. Ontario au travail – volet administration (aide supplémentaire)	1 286 700 \$
6. Sécurité des tribunaux et transport des détenus	466 800 \$

B Reprises provinciales en 2013

10 546 800 \$

C Augmentation des reprises provinciales par rapport à 2013 (ligne A - ligne B)

1 061 300 \$

Avis de transfert en 2014 – Description des lignes

- A** Avantage estimé pour les municipalités de la reprise en 2014 du Programme de médicaments de l'Ontario, du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, de la reprise progressive des prestations d'Ontario au travail; et des coûts liés à la sécurité des tribunaux et au transport des détenus, ainsi qu'une aide supplémentaire pour les municipalités concernant les coûts d'administration d'Ontario au travail.

-
- B** Égal à la ligne A de l'Avis des reprises de 2013

Nota : Le montant du financement provincial et des autres initiatives d'aide permanente de la province est arrondi à la centaine.